

HONORAIRES DE TRANSACTION*

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf cas particuliers). Ils sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Barème – Honoraires de transaction :

Prix du bien	Honoraires sur prix de vente TTC MANDAT SIMPLE	Honoraires sur prix de vente TTC MANDAT SEMI-EXCLUSIF ET MANDAT EXCLUSIF
De 0 à 140 000 €	8 % (Avec un minimum de 5 000€ TTC)	7 % (Avec un minimum de 5 000€ TTC)
De 140 001 € à 300 000 €	6 %	5 %
Au-delà de 300 001 €	5 %	4 %

Stationnement < 15 000 €	Forfait : 2 000 € TTC
Stationnement ≥ 15 000 €	Forfait : 3 000 € TTC
Estimation d'un bien	Forfait : 120€ TTC Ce montant vous sera intégralement remboursé dans le cadre d'un mandat confié à un de nos conseillers

Les honoraires comprennent les prestations de visites, de négociation, et de constitution du dossier de Vente.

Les prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

*En vigueur au 28/06/2018

neowi
immobilier

